



Politique
environnementale
2019
Plan d'action



 *Saint-Jacques* **Municipalité de**

Adopté le : 3 décembre 2018
Numéro de résolution : 685-2018

EAUX USÉES

Contrôler les rejets des eaux souillées dans le réseau pluvial et les cours d'eau.

MUNICIPALITÉ

Mettre sur pied une Campagne de sensibilisation sur l'eau comprenant un volet sur la contamination de l'eau (déversement de purin/produits toxiques, usage de pesticides, résidus domestiques, etc.).

0-2 ans

Réduire à la source les rejets de contaminants dans le réseau d'égout sanitaire.

CITOYEN

Ne pas jeter des déchets alimentaires, des matières solides, des résidus domestiques dangereux, etc. dans les toilettes, l'évier et le bain.

En continu

EAUX POTABLES

Favoriser la consommation responsable de l'eau potable.

MUNICIPALITÉ

Mettre sur pied une Campagne de sensibilisation sur l'eau incluant un volet consommation (gaspillage, sécheresse, etc.).

0-2 ans

Mettre sur pied un Plan de gestion de l'eau:

- a. Modifier le diamètre de la conduite d'amenée de l'eau potable;
- b. Colmater ou moderniser les conduites d'eau potable désuètes pour prévenir les fuites;
- c. Remplacer les équipements vétustes à la station d'épuration des eaux usées;
- d. Modifier le règlement de zonage pour interdire les climatiseurs, les réfrigérateurs et les compresseurs utilisant l'eau potable.

3-5 ans

Assurer une offre en quantité et en qualité en eau potable.

CITOYEN

Ne pas arroser en période de sécheresse.

En continu

NEIGES USÉES

Améliorer la gestion des neiges usées.

MUNICIPALITÉ

Réaménager le dépôt à neige pour limiter l'étendue de la contamination lors de la fonte de la neige souillée par les sels, le calcium, le sable, la roche, les ordures, etc

3-5 ans

Diminuer l'utilisation d'abrasifs

MUNICIPALITÉ

Réduire les quantités d'abrasifs utilisés sans compromettre le fonctionnement du réseau routier et la sécurité des usagers.

En continu

EAUX PLUVIALES

Protéger les cours d'eau et les bandes riveraines pour conserver l'intégrité des écosystèmes aquatiques et riverains.

MUNICIPALITÉ
Mettre sur pied une Campagne de sensibilisation sur l'eau comprenant un volet bandes riveraines (constructions et ouvrages, plantes et arbres, entretien et nettoyage, déchets, etc.) et drainage (expliquer les différences entre un cours d'eau et un fossé).

CITOYEN

- Utiliser des barils récupérateurs d'eau de pluie pour l'arrosage du jardin et des fleurs.
- Aménager les gouttières de toiture pour réduire l'eau de ruissellement :
 - Ajouter des déflecteurs d'eau de pluie;
 - Ajouter des tuyaux perforés dans le sol à la sortie des gouttières.

0-2 ans

MUNICIPALITÉ
Mettre sur pied un Plan de gestion de l'eau:

- a. Revoir la capacité du réseau pluvial;
- b. Revoir le règlement de zonage pour interdire les enrochements en bordure des rives;

CITOYEN

- Aménager des jardins d'eau de pluie;
- Réaliser des tranchées dans le sol pour permettre d'égoutter le terrain.

3-5 ans

Assurer une meilleure gestion du drainage des eaux de ruissellement.

- c. Améliorer la performance et l'esthétisme des bassins de rétentions municipaux;
- d. Revoir l'efficacité des fossés municipaux.

CITOYEN

- Opter pour des dalles de gazon alvéolées pour diminuer les surfaces minéralisées ;
- Opter pour des toits verts;
- Revoir l'efficacité des fossés privés.
- S'installer loin des rives pour conserver les végétaux;
- Entretenir les embouchures des canalisations de fossés pour éviter l'obstruction par des débris, des sédiments ou de la végétation.

6-10 ans

En continu

Favoriser la participation citoyenne.	MUNICIPALITÉ	0-2 ans
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied un jardin communautaire avec l'aide des jeunes du camp de jour; • Planter des plates-bandes comestibles pour que tous en bénéficient; 	3-5 ans
Pratiquer l'urbanisme durable.	MUNICIPALITÉ	0-2 ans
	Mettre sur pied une Politique de l'arbre.	
	CITOYEN	6-10 ans
	Faire sa part pour diminuer les îlots de chaleur en optant pour un toit vert ou blanc, des murs végétalisés, des dalles de gazon alvéolées, en plantant des arbres, créant des aménagements paysagers réfléchis, etc.	
	MUNICIPALITÉ	0-2 ans
	Conserver les arbres matures lorsqu'on planifie des nouveaux développements domiciliaires.	
Améliorer la convivialité et la sécurité des milieux de vie.	MUNICIPALITÉ et CITOYEN	0-2 ans
	Verdir les espaces publics avec des plantations sécuritaires et attrayantes.	
	MUNICIPALITÉ	3-5 ans
	Ajouter de l'éclairage de rue dans les nouveaux développements domiciliaires.	
Assurer une répartition équilibrée des parcs et espaces verts sur le territoire.	MUNICIPALITÉ	3-5 ans
	Mettre sur pieds un Plan directeur des parcs et espaces verts.	

LA BIODIVERSITÉ

FORÊT

Conserver les corridors forestiers pour maintenir la connectivité présente entre les divers écosystèmes et ainsi préserver la biodiversité.

MUNICIPALITÉ

Mettre sur pied une Politique de l'arbre.

CITOYEN

Planter au moins un arbre en façade de sa propriété.

MUNICIPALITÉ

Sauvegarder et planter des arbres d'une grande variété pour assurer la connectivité.

MUNICIPALITÉ

Créer des aires protégées.

MUNICIPALITÉ

Faire annuellement une journée environnement (compost, arbres, etc.).

CITOYEN

Cueillir raisonnablement des espèces de plantes vulnérables (ail des bois, thé des bois, etc.).

0-2 ans

3-5
ANS

6-10
ANS

En
continu

Augmenter la canopée.

CITOYEN

Ne pas réaliser de coupe à blanc.

Circuler dans les sentiers balisés en VTT et en motoneiges.

En
continu

FAUNE ET FLORE

Protéger les cerfs de Virginie ou toute autre espèce et habitat à statut précaire.

MUNICIPALITÉ

Réaliser une corvée citoyenne à la fin du printemps pour arracher massivement la racine des plantes envahissantes. Conserver l'habitat des cerfs intact sans les dénaturer avec du développement.

0-2 ans

Identifier les plantes envahissantes présentes au Québec et dresser un inventaire de celles se trouvant actuellement à Saint-Jacques (ex. (herbe à poux, phragmite australis, berce du caucase, herbe à puce, nerprun bourdaine, renouée japonaise, salicaire pourpre, etc.).

3-5 ans

Identifier les insectes ravageurs présents au Québec et dresser un inventaire de ceux se trouvant actuellement à Saint-Jacques (ex. agrile du frêne, tordeuse d'épinette, chenilles, etc.).

Lutter contre les plantes envahissantes et les insectes ravageurs.

CITOYEN

Respecter les interdictions de chasse (horaire et espèce).

Utiliser un pesticide systémique homologué pour contrer l'agrile du frêne, s'il y a lieu.

Éviter de transplanter une plante envahissante pour limiter sa propagation.

Arracher la plante en entier (racines incluses) et ne laisser aucun résidu.

En
continu

Encourager la mobilité active.	MUNICIPALITÉ	3-5 ans
	Mettre sur pied un Plan directeur de la mobilité active: <ul style="list-style-type: none"> a. Mettre plus de stations avec des supports à bicyclettes. b. Ajouter des traverses piétonnes et améliorer leur visibilité. c. En collaboration avec les municipalités adjacentes, mettre en place un réseau de pistes cyclables permettant de se rendre à Joliette de façon sécuritaire. d. Augmenter la desserte en trottoirs. e. Offrir des parcours ombragés et regorgeants de verdure. 	6-10 ans
Réduire les émissions de GES en favorisant des pratiques moins polluantes.	MUNICIPALITÉ et CITOYEN	0-2 ans
	Mettre en pratique l'écoconduite : <ul style="list-style-type: none"> • Éviter d'accélérer/freiner brusquement; • Ne pas faire fonctionner le moteur inutilement; • Maintenir une bonne pression dans les pneus; • Retirer toute surcharge; • Réduire sa vitesse sur l'autoroute et utiliser un régulateur de vitesse; • Utiliser un chauffe-moteur l'hiver. 	
	CITOYEN Diminuer le chauffage au bois.	
	CITOYEN Diminuer notre apport en viande (l'élevage produit beaucoup de méthane et il utilise une grande surface qui pourrait être beaucoup plus rentable si elle était cultivée).	3-5 ans
	CITOYEN Opter pour de nouvelles protéines (ex. farine de grillons).	6-10 ans
	MUNICIPALITÉ Faire l'entretien adéquat de la flotte de voitures municipales.	En continu
Promouvoir le transport en commun.	CITOYEN Opter pour les alternatives à l'auto-solo (ex. taxibus/minibus).	0-2 ans
	MUNICIPALITÉ Faire la promotion du stationnement incitatif pour le covoiturage au CCVC. En collaboration avec la MRC, tenter d'offrir une meilleure desserte en transport en commun en améliorant le circuit collectif intégré offrant un lien vers Joliette. En collaboration avec la MRC, améliorer le service de transport adapté destiné aux personnes ayant des limitations diverses.	3-5 ans

L'AIR

Promouvoir le
covoiturage.

MUNICIPALITÉ

S'inspirer d'Amigo Express et créer une plate-forme de covoiturage sur le site web de la Municipalité.

Mettre en place un stationnement incitatif en bordure de la route 158 pour inciter les gens à covoiturer vers les grands centres (Montréal, Laval, Joliette, etc.).

CITOYEN

Pratiquer l'autopartage.

3-5 ans

En
continu

Réduire les
déplacements
automobiles en
fréquence et
en distance.

MUNICIPALITÉ

Proposer aux citoyens et aux citoyennes des alternatives aux déplacements automobiles via nos plates-formes de communication (exemple LeJacobin).

CITOYEN

Opter pour les services de livraison.

CITOYEN

Acheter une maison plus près de notre lieu de travail.

Voyager en train pour ceux et celles qui travaillent sur l'île de Montréal.

CITOYEN

Opter pour le télétravail ou faire des appels/vidéoconférences.

CITOYEN

Réduire nos distances à parcourir.

Concentrer nos déplacements en tout temps.

0-2 ans

3-5 ans

6-10
ans

En
continu

Protéger les espaces naturels.	MUNICIPALITÉ Mettre sur pied une Politique de l'arbre.	0-2 ans
	MUNICIPALITÉ Mettre sur pied un Plan directeur des parcs et espaces verts.	3-5 ans
	MUNICIPALITÉ Créer des aires protégées.	6-10 ans
	CITOYEN Conserver une nappe phréatique saine en prenant les mesures nécessaires pour ne pas la contaminer.	En continu

Réduire l'utilisation des pesticides.	CITOYEN Pratiquer l'écopelouse/l'herbicyclage : <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser une tondeuse écologique; • Hausser la hauteur de coupe de la tondeuse; • Laisser sur la pelouse les résidus de gazon coupé et de feuilles mortes déchiquetées (l'humus créé nourrira le sol); • Arroser moins souvent; • Oxygéner la pelouse (en faisant des carottes au printemps ou à l'automne); • Nourrir le sol en y mettant du compost. 	0-2 ans
	CITOYEN Opter pour des huiles horticoles : <ul style="list-style-type: none"> • Créer ses propres biopesticides; • Opter pour des engrais naturels de type champignon; • Pratiquer l'agriculture durable (ex. L'agroécologie : méthode qui conçoit et gère les systèmes alimentaires en vue de les rendre durables, d'accroître la fertilité des sols, de recycler les nutriments et d'améliorer l'efficacité énergétique et hydrique) • Favoriser la pollinisation. 	3-5 ans
	CITOYEN Produire de la terre noire (mélange de bio charbon et matières organiques qui permet de stocker une grande quantité de carbone).	6-10 ans

LE SOL

Préserver et valoriser les terres à vocation agricole.

CITOYEN
Faire une gestion efficace des matières fertilisantes pour les terres agricoles.

0-2 ans

MUNICIPALITÉ
Limiter l'expansion du périmètre urbain à l'aide d'un Plan d'urbanisme à jour et efficace.

3-5 ans

CITOYEN
Opter pour la technique du semis direct.
Trouver de nouveaux cultivars mieux adaptés aux nouvelles conditions liées aux changements climatiques.

CITOYEN
Conserver les couches de sol arable.
Poursuivre la rotation des cultures.

En continu

Contre l'érosion des berges.

MUNICIPALITÉ
Informers les citoyens et les citoyennes des bonnes pratiques recommandées par le MELCC via les diverses plates-formes de la Municipalité.

0-2 ans

CITOYEN
Conserver la végétation en place.

CITOYEN
Stabiliser les berges (ex. Planter une végétation permanente et des arbres structurels, mettre du compost et du paillis, etc.).

3-5 ans

Réhabiliter les terrains contaminés.

MUNICIPALITÉ
Faire un suivi des déversements des usines.

3-5 ans

MUNICIPALITÉ
Élaborer un Plan de réhabilitation et de décontamination.

6-10 ans

CITOYEN
Aller porter nos huiles et nos déchets dangereux dans des points de dépôt pour prévenir la contamination des sols.
Éviter l'enfouissement.

En continu

LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Promouvoir l'utilisation de l'Écocentre Bons Débarras.

MUNICIPALITÉ

Faire la promotion de l'écocentre sur les diverses plates-formes de la Municipalité (l'enseigne électronique, le Jacobin, le site web et les médias sociaux)

0-2 ans

MUNICIPALITÉ

Distribuer des dépliants de l'écocentre lors des remises de permis de rénovations ou de nouvelles constructions (l'écocentre accepte : bois, métaux, déchets ultimes, bardeaux, etc.)

En continu

CITOYEN

Opter pour l'écocentre lorsqu'on doit se départir d'objets y étant associés.

En continu

Promouvoir la consommation responsable

MUNICIPALITÉ

Mettre sur pied un Guide des bonnes pratiques écoresponsables municipales

0-2 ans

Éliminer les bouteilles d'eau de plastique ici à la Municipalité

Engager une « brigade verte » qui patrouillera la Municipalité tout l'été pour :

- a. Sensibiliser (ex. Expliquer l'utilisation du trois voies)
- b. Agir (ex. Ramasser les déchets en bordure des routes)

Mettre plus de systèmes à trois voies (ordures, recyclage et compost) dans les endroits publics

MUNICIPALITÉ

3-5 ans

Mettre sur pied une Campagne de sensibilisation zéro déchets/« cradle to cradle » dont le principe est zéro pollution et 100 % réutilisé (ex. Cibler les organismes)

Mettre sur pied une Politique zéro sac plastique

Réaliser une corvée citoyenne à la fin de l'été pour ramasser les déchets en bordure des routes

MUNICIPALITÉ

6-10 ans

Introduire la consommation de protéines alternatives comme les insectes via un atelier offert à la Municipalité.

MUNICIPALITÉ

En continu

Poursuivre la collecte de produits récupérables avec la station de récupération située dans le portique de la Mairie

LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Promouvoir la consommation responsable

CITOYEN

Se départir écologiquement de nos biens ou leur donner une seconde vie (ex: Serpuarien ou St-Vincent-de-Paul)
Ne plus acheter de bouteilles d'eau de plastique, d'ustensiles de plastique, de sacs zip lock et de pailles de plastique
Réduire le gaspillage alimentaire (production, récolte, transport, réfrigération, transformation et décomposition)

0-2 ans

CITOYENS

Aller dans des friperies pour se procurer nos vêtements
S'abonner à des paniers de fruits et légumes biologiques provenant directement du maraîcher

3-5 ans

CITOYEN

Faire de l'agriculture urbaine sur les toits
Faire de l'apiculture

6-10 ans

CITOYEN

Appliquer au quotidien la règle des 3RV-E (réduire à la source, réemployer, recycler, valoriser et éliminer dans une perspective de conservation des ressources)
Avoir toujours avec soi sa bouteille d'eau réutilisable
Acheter local, de saison, biologique, écologique, équitable, sans COV ou certifié environnemental
Consommer moins, de façon écoresponsable et non éphémère (ex. acheter en gros formats et transvider ou réutiliser les boîtes de carton des magasins)
Utiliser efficacement le système à trois voies (ordures, recyclage et compost)
Privilégier les aliments entiers plutôt que transformés
Ne pas jeter des déchets par la fenêtre de notre voiture

En continu

Encourager l'utilisation d'énergies renouvelables / d'énergies vertes.

MUNICIPALITÉ

Encourager l'implantation d'immeubles à énergie zéro (immeubles écoénergétiques alimentés par des sources d'énergies renouvelables et produisant autant d'énergie qu'ils n'en consomment sur une base annuelle)

0-2 ans

MUNICIPALITÉ

Agrandir le réseau électrique intelligent en implantant davantage de bornes pour véhicules électriques
Développer des méthodes pour stocker les énergies renouvelables produites

6-10 ans

CITOYEN

Bien que l'hydroélectricité soit une richesse du Québec, opter également pour d'autres énergies renouvelables (éoliennes, solaire, géothermie ou biomasse)

En continu

Favoriser l'économie énergétique

MUNICIPALITÉ

Mettre sur pied un Guide des bonnes pratiques écoresponsables municipales

0-2 ans

CITOYEN

Consommer intelligemment l'énergie produite

Réaliser de bonnes pratiques au quotidien :

- Fermer les lumières lorsqu'on quitte une pièce et installer des « senseurs » pour qu'elles se ferment toutes seules;
- Baisser le thermostat lorsqu'on quitte la maison ou durant le jour;
- Ouvrir les fenêtres durant la nuit pour rafraîchir la maison;
- Éteindre et débrancher les appareils non utilisés;
- Laver ses vêtements à l'eau froide;
- Emmagasinier la chaleur en fermant les rideaux;
- Etc.

En continu

L'ÉNERGIE

Construire et rénover écologiquement et éco-énergétiquement	MUNICIPALITÉ Promouvoir les différents programmes de subventions gouvernementales (Rénoclimat, Novoclimat, Éconologis, Énergie Star, Chauffez vert, Réno Région, etc.)	0-2 ans
	CITOYEN Changer toutes nos ampoules pour des ampoules fluocompactes	0-2 ans
	CITOYEN Construire des maisons passives Rechercher les certifications LEED pour les constructions d'envergure Installer des panneaux solaires	6-10 ans

Réduire la consommation de carburant	MUNICIPALITÉ Poursuivre l'installation de bornes de recharge électrique municipales	0-2 ans
	MUNICIPALITÉ Faire l'achat de véhicules à faible consommation (diesel, hybride ou électrique) lorsque viendra le temps de renouveler la flotte de voitures municipales	En continu
	CITOYEN Utiliser du biodiesel pour faire rouler les machines agricoles	3-5 ans
	MUNICIPALITÉ Faire l'achat de véhicules à faible consommation (diesel, hybride ou électrique)	En continu

Réduire les nuisances visuelles.

MUNICIPALITÉ

Modifier le règlement sur les nuisances pour exiger que la luminosité des enseignes numériques soit diminuée la nuit pour amoindrir la pollution lumineuse

0-2 ans

MUNICIPALITÉ

Mettre sur pied un Plan directeur du développement pour que le développement commercial et industriel soit planifié adéquatement et dans une perspective de long terme

3-5 ans

MUNICIPALITÉ

Enfouir les fils électriques dans les nouveaux développements
Réparer les nids de poules

En continu

Réduire les nuisances sonores.

MUNICIPALITÉ

Mettre sur pied un Plan directeur du développement pour que le développement résidentiel soit à une distance considérable des axes de transports importants

3-5 ans

Prévoir des zones tampons fait d'aménagements arbustifs et de verdure là où il se doit

MUNICIPALITÉ

Mettre des écrans brise-vent pour amoindrir le bruit de la 158

6-10 ans

MUNICIPALITÉ

Faire respecter les heures d'utilisation des tondeuses à gazon via le règlement de nuisances

En continu

Faire respecter les heures de livraison pour les camions via le règlement de nuisances

CITOYEN

Isoler les maisons adéquatement pour réduire les nuisances

En continu

Réduire sa vitesse dans les quartiers résidentiels

Réduire les nuisances olfactives.

MUNICIPALITÉ

Mettre sur pied un Plan directeur du développement pour que le développement résidentiel soit à une distance considérable des sources olfactives (terres agricoles, industries, etc.)

3-5 ans

CITOYEN

Planter des écrans brise-vent le long des champs

3-5 ans

CITOYEN

Isoler les maisons adéquatement pour réduire les nuisances

En continu

Ne pas faire des feux avec autre chose que du bois de chauffage dur et sec

LE PAYSAGE

Préserver, protéger et mettre en valeur les paysages ruraux, riverains et patrimoniaux.

MUNICIPALITÉ

Effectuer une étude sur les paysages pour développer des outils de mise en valeur

Mettre sur pieds un programme de restauration des berges et de valorisation des terres agricoles

3-5 ans

MUNICIPALITÉ

Poursuivre l'application du PIIA dans le secteur du centre-ville pour protéger les bâtiments patrimoniaux

Restreindre l'étalement urbain dans le prochain Plan d'urbanisme dans le but de conserver les écosystèmes paysagers qui constituent le territoire

En continu

MUNICIPALITÉ

Entretenir son terrain pour ne pas qu'il ne se transforme en friche

En continu

Les orientations de la Politique environnementale doivent permettre une meilleure compréhension de la vision que possède la Municipalité de Saint-Jacques en matière d'environnement. Le choix de ces orientations est capital, puisqu'elles doivent guider les actions éventuelles vers les résultats désirés. De sorte, trois orientations ont été judicieusement choisies et sont présentées en ordre croissant selon les résultats obtenus avec les sondages. Celles-ci se résument par : Montrer l'exemple localement et régionalement; sensibiliser et éduquer pour conscientiser, mobiliser et conserver; et élaborer une vision intégrée reflétant les principes du développement durable.

5.1. Orientations

5.1.1. Montrer l'exemple localement et régionalement

La Municipalité doit en soi, démontrer sa volonté quant à l'amélioration de ses pratiques touchant l'environnement. Elle doit revoir plusieurs de ses méthodes de travail, façons de faire et structures de gestion. De plus, elle doit faire preuve de leadership envers ses citoyens, mais aussi, envers l'ensemble de la MRC de Montcalm, puisqu'elle est pionnière en matière de politique relative à l'environnement. Au surplus, elle doit s'engager à agir en tant que modèle. La responsabilité est de taille, car c'est à elle qu'incombe le fardeau de la preuve. Néanmoins, comme le disait Jean-Louis Moré, écrivain suisse du 19^e siècle : « Le travail bien fait ne demeure jamais sans une récompense. » En ce sens, la Municipalité devra réduire son empreinte écologique, adapter ses biens et bâtiments municipaux, mettre sur pied des Plans Directeurs, etc., pour montrer la marche à suivre à ceux qui veulent bien l'entendre.

5.1.2. Sensibiliser et éduquer pour conscientiser, mobiliser et conserver

Comme nous l'avons constaté lorsque nous sommes allées consulter les jeunes du Collège Esther-Blondin, les résidents de la Résidence Nouvelle-Acadie et également lors de la compilation des sondages dûment remplis, la sensibilisation, la prévention et l'éducation doivent faire partie intégrante de toutes initiatives environnementales pour que la population prenne assise dans les changements proposés. En ce sens, la participation citoyenne joue un rôle clé, et ce, pour tous projets municipaux. La Municipalité de Saint-Jacques doit donc mettre de l'avant un partenariat bilatéral entre elle et ses citoyens, pierre angulaire de la présente orientation, pour que ceux-ci soient activement impliqués. Elle devra les écouter, les sensibiliser et les éduquer, mais eux aussi pourront en faire de même, et ainsi, tous en sortiront grandis. De sorte, une refonte en profondeur de notre perception des biens et de l'énergie pourra être observée. Ainsi, la préservation et la valorisation des ressources naturelles de la Municipalité sera assurée et la qualité de vie et de l'environnement s'en verront accentuées.

ORIENTATIONS

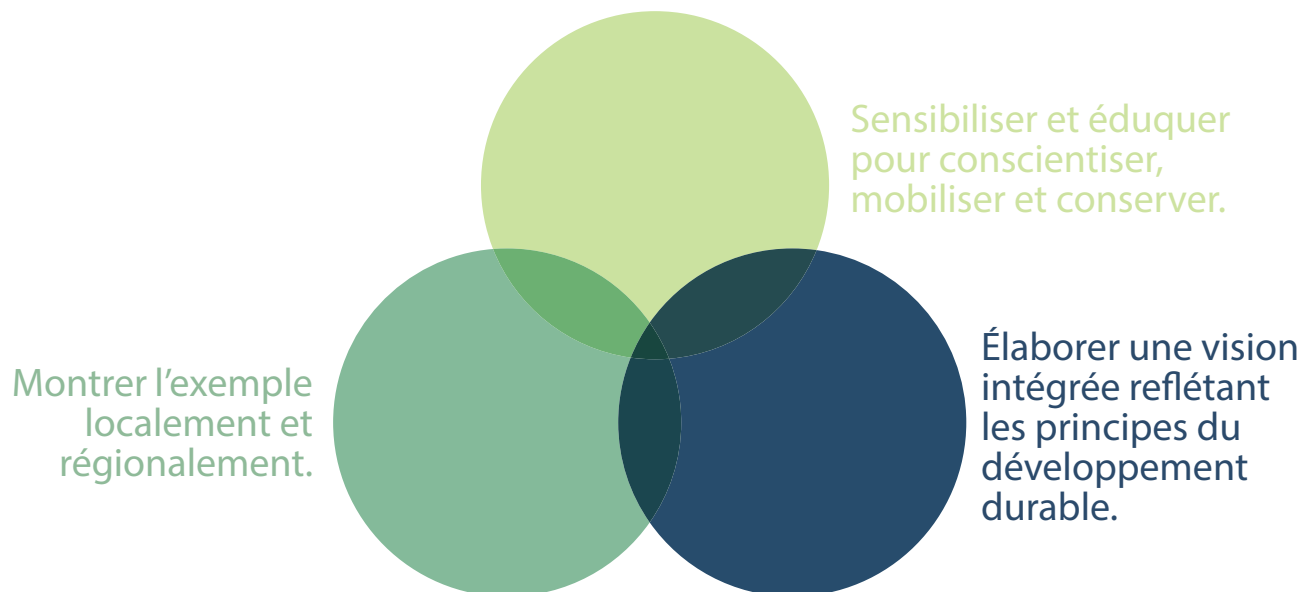
5.1.3. Élaborer une vision intégrée reflétant les principes du développement durable

Le développement durable est un principe directeur tridimensionnel, combinant à la fois les aspects sociaux, économiques et environnementaux. L'équilibre entre ces dimensions indissociables est essentiel, voire primordial. En fait, le développement durable c'est :

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Mme Gro Harlem Brundtland, présidente de la commission pour le rapport Brundtland, (1987).

En d'autres termes, c'est un processus continu d'amélioration des communautés actuelles, qui ne compromet pas la capacité des générations futures à faire de même. La Municipalité devra donc aller en ce sens quand viendra le temps de poser des gestes concrets et significatifs, puisque la lutte aux changements climatiques découle d'une problématique bien plus vaste qu'on ne pourrait le croire : le développement social. Prenons par exemple le statut économique. Nul ne peut nier que ce dernier influence la capacité des gens à réagir contre une menace. Ainsi, on peut y aller d'une corrélation simple; les personnes défavorisées seront malheureusement les premières victimes des changements climatiques, car ceux-ci de par leurs revenus, habiteront à proximité des zones industrielles, près des voies de communication, dans des quartiers mal desservis, bref au sein des endroits les plus pollués, etc. Nous devons donc traiter cette problématique en prenant en compte l'ensemble des maux; le développement économique, la protection de l'environnement, le vieillissement de la population, le maintien des emplois dans notre région, etc.



De concert avec les trois orientations susmentionnées, neuf grands thèmes ont été retenus par les membres du CCE : L'eau, la qualité de vie, l'air, le sol, la biodiversité, les matières résiduelles, l'énergie, les paysages et les nuisances. À la lumière des activités de consultations effectuées, certains thèmes se sont taillés une place de choix. Ceux-ci seront donc prioritaires dans l'échéancier du Plan d'action vert, c'est pourquoi ils seront abordés en premier dans les prochaines lignes. Cependant, il est important de garder en tête que l'ensemble de ces thématiques sont interdépendantes et que l'une ne va pas sans l'autre, comme l'ont si bien dit les jeunes du Collège Esther-Blondin qui ont participé à nos ateliers de consultation. Pour chacun de ces thèmes, la Municipalité s'est donnée des objectifs pour tenter d'améliorer ses actions environnementales, individuelles et collectives. Voici donc les thèmes, les sous-thèmes lorsqu'il y a lieu et les objectifs.

5.2.1. L'eau

a) Eaux usées

- Contrôler les rejets des eaux souillées dans le réseau pluvial et les cours d'eau;
- Réduire à la source les rejets de contaminants dans le réseau d'égout sanitaire.

b) Eaux potables

- Favoriser la consommation responsable de l'eau potable;
- Assurer une offre en quantité et en qualité en eau potable.

c) Eaux pluviales

- Protéger les cours d'eau et les bandes riveraines pour conserver l'intégrité des écosystèmes aquatiques et riverains;
- Assurer une meilleure gestion du drainage et des eaux de ruissellement.

d) Neiges usées

- Améliorer la gestion des neiges usées;
- Diminuer l'utilisation d'abrasifs.

5.2.2. La qualité de vie

- Favoriser la participation citoyenne;
- Pratiquer l'urbanisme durable;
- Améliorer la convivialité et la sécurité des milieux de vie;
- Assurer une répartition équilibrée des parcs et espaces verts sur le territoire.



5.2.3. L'air

- Encourager la mobilité active;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) en favorisant des pratiques moins polluantes;
- Promouvoir le transport en commun;
- Promouvoir le covoiturage;
- Réduire les déplacements automobiles en fréquence et en distance.

5.2.4. Le sol

- Protéger les espaces naturels;
- Réduire l'utilisation des pesticides;
- Préserver et valoriser les terres à vocation agricole;
- Contrer l'érosion des berges;
- Réhabiliter les terrains contaminés.

5.2.5. La biodiversité

a) Forêt

- Conserver les corridors forestiers pour maintenir la connectivité présente entre les divers écosystèmes et ainsi préserver la biodiversité;
- Augmenter la canopée.

b) Milieux humides

- Assurer le bon fonctionnement des cours d'eau et des fossés.

c) Faune et flore

- Protéger les cerfs de Virginie ou toute autre espèce et habitat à statut précaire;
- Lutter contre les plantes envahissantes et les insectes ravageurs.

5.2.6. Les matières résiduelles

- Promouvoir la consommation responsable;
- Promouvoir l'utilisation de l'Écocentre Bons Débarras.

5.2.7. L'énergie

- Encourager l'utilisation d'énergies renouvelables/d'énergies vertes;
- Favoriser l'économie énergétique;
- Construire et rénover écologiquement et éco-énergétiquement;
- Réduire la consommation de carburant.

5.2.8. Le paysage

- Préserver, protéger et mettre en valeur les paysages ruraux, riverains et patrimoniaux.

5.2.9. Les nuisances

- Réduire les nuisances visuelles;
- Réduire les nuisances sonores;
- Réduire les nuisances olfactives.

